

Par courriel

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une
mine d'apatite à Sept-Îles

Québec, le 7 octobre 2013

6211-08-009

Madame Jacinthe Paquet
Direction générale du développement de l'industrie minière
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest, bureau C-320
Québec (Québec), G1H 6R1

Objet : Question concernant le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine
d'apatite à Sept-Îles par Mine Arnaud inc. (DQ35)*

Madame

À la suite de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

- Il est prévu à l'article 102 du projet de loi sur les mines qu'une demande de bail minier doit être accompagnée entre autres d'une étude de faisabilité du projet et d'une étude de faisabilité de la transformation du minerai. Qu'en est-il de l'inclusion d'une étude de faisabilité dès l'étape de la recevabilité de l'étude d'impact d'un projet minier?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, **soit d'ici le 10 octobre prochain**, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission